



Appel à projets sur les mobilités 2025

Dispositif 2 : « Faciliter l'intermodalité dans le cadre des mobilités du quotidien »

Cadrage et objectifs

Que ce soit par train, car ou bateau, les transports régionaux BreizhGo irriguent une partie importante du territoire breton en direction des pôles majeurs d'attractivité. A titre d'exemple, plus de 1 000 communes sont desservies par un arrêt de transport BreizhGo. En Bretagne, plus de 87 % des habitants résident dans une des 45 aires d'attractions de la Région, montrant le caractère polycentrique de l'organisation spatiale et des déplacements que cela induit. Cette organisation montre aussi l'enjeu de l'organisation des lieux d'intermodalité pour favoriser les alternatives à l'autosolisme que ce soit en combinant, vélo, covoiturage, car interurbain et scolaire, train ou bateau.

En 2017, la concrétisation du projet Bretagne à Grande Vitesse (BGV) a marqué un temps fort dans l'amélioration de la mobilité et l'attractivité du territoire breton. En effet, la mise en service de la Ligne à Grande Vitesse Bretagne Pays de la Loire (LGV BPL) associée à une refonte complète des horaires des TER pour mieux se coordonner avec l'offre TGV et aux transformations des gares principales de la région en PEM, a transformé les conditions d'accueil des voyageurs et a renforcé les possibilités d'intermodalité.

En plus d'être AOM régionale, la Région Bretagne, est devenue cheffe de file de l'intermodalité au titre de la Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM). Avec ces compétences, elle se doit de poursuivre l'objectif d'apporter une solution de mobilité partout et pour tous.

Afin de mailler le territoire régional et d'apporter une solution attractive pour la mobilité du quotidien, l'organisation des transports collectifs et des services à la mobilité autour de lieux d'échanges doit être renforcée. Ces lieux d'échanges ou d'intermodalité doivent permettre de réduire les temps de ruptures de charge et de faciliter le rabattement et le passage d'un mode de transport à un autre.

Par cet appel à projet, l'enjeu est de renforcer les lieux d'intermodalité à toutes les échelles, pour faciliter l'usage des modes alternatifs à la voiture individuelle en combinant efficacement plusieurs modes de transports ou réseaux de transport.

Appel à projets sur les mobilités 2025

Dispositif 2 : « Faciliter l'intermodalité dans le cadre des mobilités du quotidien »

Projets éligibles

Les projets proposés doivent faciliter l'usage complémentaire de 2 modes de transports alternatifs (ou plus) à l'autosolisme dans le cadre des mobilités du quotidien.

Les projets d'intermodalité, dans les territoires peu denses ou faiblement équipés de solutions de transport collectif, facilitant les mobilités du quotidien vers les centres urbains, font partie du périmètre.

Sans être exhaustif, les projets porteront sur :

- L'aménagement de PEM, gares ferroviaires, routières ou maritimes et de leurs abords ;
- L'aménagement d'une aire de covoiturage dès lors qu'elle est desservie par un transport collectif ;
- Des bâtiments ou espaces ayant pour objet de proposer des services favorisant l'intermodalité. Les maisons des mobilités, équipées d'espaces de vente multimodale sont par exemple éligibles ;
- Des équipements d'information multimodale inscrits dans un projet d'aménagement de PEM ou tout autre lieu d'intermodalité.

Evaluation des candidatures

Les projets seront évalués selon les critères suivants, listés par ordre d'importance :

- **La pertinence du projet dans son environnement**, en expliquant la nature de l'opération proposée et sa capacité à répondre aux enjeux d'intermodalité avec le réseau régional BreizhGo (en priorité), et/ou avec les autres offres de mobilités existantes sur le territoire du projet ;
- **Le niveau d'attractivité du projet** en précisant le potentiel d'utilisation de ce projet compte-tenu par exemple de sa localisation, de la population concernée, de l'offre intermodale proposée.
- **La qualité des aménagements/équipements/services** proposés pour faciliter l'intermodalité :
 - sécurité, efficacité, lisibilité de l'opération pour réaliser les changements de mode dans des conditions optimales ;
 - Confort d'attente le cas échéant (pour les correspondances par exemple).